

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

M. CHAUSSERON (procuration à M. ROUARD) – Mme DOGET (procuration à Mme BUREAU) - Mme KEMPF (procuration à Mme BOUVARD) – Mme VEILLAT (procuration à Mme DORISON) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER) – Mme DAUGU (procuration à M. DECROIX) - M. MELLOTT (procuration à Mme CHARON-COLIN)

Elle transmet les excuses de Mme JUBLOT-DERDINGER – Mme LEDIEU et prend acte de l'absence de M. AUTISSIER.

-

**Monsieur GRESSET** est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le **procès-verbal de la séance du 14 Juin 2018**, sans observation.

-

Avant d'aborder le point inscrit à l'ordre du jour, Madame le Maire se réjouit de la présence de Monsieur ROUARD qui reprend aujourd'hui sa place autour de la table du conseil municipal après son absence suite au problème de santé qu'il a rencontré.

-

#### **> Composition du Comité Technique**

Madame le Maire explique que la commune doit assurer l'organisation des élections du Comité Technique. Elle précise que ce Comité technique est commun à la Commune et au CCAS.

Madame le Maire rappelle que le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé, pour un effectif au moins égal à 50 et inférieur à 350, entre 3 et 5. Elle ajoute que le nombre actuel était arrêté à cinq paritairement, soit dix membres titulaires au sein du comité technique.

Madame RENIER indique que la proposition de composition présentée au Conseil municipal reprend l'existant. Depuis la dernière constitution, un syndicat s'est créé même s'il n'était pas représentatif jusqu'ici puisqu'il s'est composé après les dernières élections, il s'agit du syndicat FO. Le nombre de représentants a été choisi à la demande du syndicat qui a été consulté sur ce dossier. Il est ajouté que la concertation avec le syndicat a toujours été constructive.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à CINQ (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'administration égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- décide le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de l'administration en relevant.

## INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame le Maire communique le calendrier des manifestations :

### JUIN

|                             |         |  |
|-----------------------------|---------|--|
| Du merc 27 au dim 8 juillet |         | Tournoi – ESA Tennis – Parc des Sports ou gymnase n° 2<br>(en cas de pluie)      |
| Ven 29                      | 19 h 00 | Gala de fin d'année – Association Aubi'Gym – Salle des fêtes                     |
| Sam 30                      | 20 h 30 | Opérette « La Belle de Cadix » - Ecole de musique d'Aubigny-sur-Nère<br>La Forge |

### JUILLET

|  |                                     |  |
|--|-------------------------------------|--|
| Jusqu'au dim 30 sept.  |                                     | Exposition « Aubigny la sportive » - Vieil Aubigny –<br>Maison Victorine   |
| Dim 1 <sup>er</sup>  | 7 h 00 – 18 h 00<br>16 h 00         | Brocante – ESA Football – Stade Saint Paul<br>Opérette « La Belle de Cadix » - Ecole de musique<br>d'Aubigny-sur-Nère – La Forge   |
| Ven 6  | 18 h 30                             | Départ Pascal AUDENOT – salle des fêtes  |
| Sam 7  | Entre 18 h 00/19 h 00<br>et 23 h 00 | Randonnée Gourmande des Cardeux – Association Aubigny<br>Cyclotourisme Marche VTT – Les Grands Jardins<br><br>Monsieur PEREIRA indique qu'il s'agit d'une randonnée à étapes<br>comprenant différents ateliers en rapport avec le cardage de la<br>laine. Le circuit est d'environ 6 kms vers les étangs. Tout au long<br>du parcours, l'apéritif puis des plats sont servis au fur et à<br>mesure des étapes. |
| Dim 8  | 17 h 00                             | Concert « Flûte de Pan et orgue » - Comité des Orgues<br>d'Aubigny-sur-Nère – Eglise Saint Martin  |
| Du ven 13 au dim 15  |                                     | Fêtes Franco-Ecossaises – Centre-ville/Les Grands Jardins<br><br>Madame le Maire précise que la commune recevra à cette<br>occasion un invité : Monsieur <b>Rocco Wilken, Maire de la ville de<br/>Vlotho.</b><br><br><b>Une personnalité écossaise sera également présente, il s'agit du<br/>Lord de Dahlousie, invité par le Clan Ramsay dont il est<br/>membre.</b>   |
| Sam 14   |                                     | Célébration de la Fête Nationale   |
| Dim 15   | 22 h 45                             | Feu d'artifice – Etang Parc des Sports   |
| Du sam 21 au merc 15 août (semaine : 15 h – 19 h / Week-end et jour férié : 11 h – 13 h / 15 h – 19 h) |                                     |  |

Exposition « 1ères rencontres des Arts en Berry Sologne »  
Le Club de l'Arche de Noé – Château des Stuarts

Dim 22 15 h 00 – 20 h 00 Guinguette – Comité des Fêtes – Préau sportif du Parc des Sports

## **2 - Calendrier des réunions**

- Jeudi 19 Juillet 2018 à 20 h 00 : 8° Commission

- Jeudi 26 Juillet 2018 à 20 h 30 : Conseil municipal

### **3 – Madame le Maire fait un point sur le dossier de la déchèterie.**

Sous l'extension de la déchèterie, il a été détecté la présence de déchets. D'après les objets trouvés en surface, le dépôt pourrait dater des années 1960 – 1970.

Il n'est pas certain que les travaux d'extension puissent être réalisés. Sous la déchèterie actuelle, des déchets ont dû être trouvés au moment de la construction mais le président et le vice-président de l'époque sont aujourd'hui décédés et les autres membres du Sivom Sologne Nord ne semblent pas avoir été informés.

Lorsque les travaux de la déchèterie actuelle ont été effectués, la carrière de Chasseigne servait encore de dépôt d'ordures, ce qui a certainement permis de déplacer les déchets présents du chantier de construction vers le dépôt à ciel ouvert.

Un nouveau projet est proposé, similaire à celui en place, mais plus en hauteur. Les surcoûts risquent d'être élevés et les subventions deviennent incertaines. Dans le cas où les subventions ne seraient pas conservées, le projet sera stoppé et une nouvelle construction sera réalisée sur un terrain non pollué. Madame le Maire ajoute que la Communauté de Communes peut tout à fait être contrainte de procéder à la dépollution du site. Il est précisé que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, et en 1995 la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, ont fait des études d'impact sans jamais découvrir la présence de déchets.

Madame le Maire conclut que les responsabilités se situent à tous les niveaux. Elle espère que la CDC sera autorisée à recouvrir le site par un couvert végétal. La solution la plus favorable consisterait à faire le même projet sans surcoût et en conservant les subventions. Elle rappelle que le projet a été évalué à 400 000 € au départ et que le coût a finalement doublé.

Elle indique qu'il peut être préférable de stopper un projet pour reprendre un dossier dans sa totalité. En revanche, il n'existe plus de subventions, ni DETR ni Ademe, ce qui impliquerait de réaliser une déchèterie simple, modulaire pour un coût moindre. Cela consisterait à poser des grandes cases auxquelles les usagers ont accès en hauteur avec un nombre de rotations d'évacuation diminué grâce à un compactage réalisé au fur et à mesure sur les déchets déposés.

**4 – Madame le Maire indique qu'un bachelier Albinien a déjà obtenu ses résultats de baccalauréat puisqu'il a passé les épreuves à l'étranger. Il a obtenu la mention Très Bien.**

**5 - Madame GRESSIN indique qu'une séance de laser-game a été organisée dans les Grands Jardins cet après-midi.**

-

Aucune autre question n'étant soulevée, Madame le Maire lève la séance.